

Les bonnes pratiques SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX



Afin de contrer les éventuels dérapages, nous avons établi un code de bonne conduite à appliquer sur les différents réseaux sociaux que vous utilisez tant à titre professionnel que personnel.

Nous souhaitons que les réseaux sociaux et, notamment la page Facebook du MR, soient des espaces conviviaux dans lesquels chacun est libre de s'exprimer. Néanmoins, certaines règles s'imposent afin de garder et promouvoir un respect mutuel. Celles-ci s'appliquent tant aux commentaires postés en bas d'article, qu'aux photos, événements, liens, etc.

En adhérant au Mouvement Réformateur, vous adhérez aux valeurs de l'humanisme démocratique que sont la primauté de la personne humaine et sa dignité, l'égalité des droits et des chances pour tous, le respect des libertés fondamentales, la responsabilité, la solidarité sociale, le travail, la liberté d'entreprendre, de créer, le libre choix du mode de vie, la liberté de pensée et d'expression, la tolérance et le droit à la différence et la participation active des citoyens au débat politique.

Cela implique une adhésion sans réserve à l'ensemble des principes contenus dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme et, plus particulièrement, aux principes contenus dans la loi du 30 juillet 1981 tendant à réprimer certains actes inspirés par le racisme et la xénophobie.

Les membres et mandataires du MR s'engagent sur l'honneur à n'apporter en aucune manière leur soutien à des personnes, mouvements, formations ou partis politiques dont les idéologies et programmes seraient contraires à ces principes et valeurs.

AINSI, IL EST INTERDIT DE PUBLIER :

- les messages à caractère raciste, xénophobe, révisionniste, négationniste, haineux, diffamatoires, pornographiques, pédophiles ou obscènes, agressifs ou choquants qui attaquent ou dévalorisent un groupe en raison de la race, l'origine ethnique, la religion, le handicap, le sexe, l'âge ou l'orientation/identité sexuelle, les incitations à la haine raciale, les appels à la violence ou au meurtre ;
- tout message/photo contraire aux droits d'auteur ou aux droits voisins, au droit applicable aux bases de données, au droit à l'image et au respect de la vie privée, ou qui enfreindrait toute autre disposition législative ou réglementaire en vigueur ;
- toute attaque personnelle ;
- la mention de coordonnées personnelles ou de liens hypertexte inappropriés.

POUR RAPPEL :

- N'utilisez pas de majuscule, par convention, cela donne l'impression que vous hurlez.
- Tous vos propos, même ceux tenus sur une page privée, peuvent devenir publics et accessibles à tous. Ils peuvent être utilisés comme preuve dans une procédure judiciaire. Ne l'oubliez pas.
- Si vous êtes attaqué, il ne faut absolument pas réagir avec colère. La prise de recul est indispensable.
- Ne publiez pas de messages hors-sujet ou incompréhensibles

Si le MR ou un élu est mis en cause sur un réseau social, merci de bien vouloir alerter la cellule communication le plus rapidement possible : communication@mr.be ou **02 500 35 14**.